



## **DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU**

**CAPN du 6 mars 2019**

Nous ne reprendrons pas ici les éléments de la déclaration préliminaire de nos camarades faite lors de la séance d'ouverture des FPMN dont nous partageons bien évidemment la teneur.

Nous tenons, en revanche, à redire notre condamnation des différents projets portés par ce gouvernement et en premier lieu le projet de loi « transformation de la Fonction publique » dont la FSU demande le retrait.

Ce projet, d'une brutalité inouïe, programme la destruction pure et simple du statut de 1946. Ses équilibres, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, y sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usagers sur tout le territoire.

Tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels et donc aux usagers contre l'arbitraire sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, fusion de certaines instances, recrutement massif de contractuels, introduction d'une rupture conventionnelle y compris pour les fonctionnaires avec toutes les dérives possibles et la mise à mal du statut. C'est inacceptable.

### **Sur les points qui concernent plus spécifiquement la catégorie ainsi que l'affectation en académie de nos collègues titulaires et stagiaires.**

Nous rappelons notre demande d'un retour des CPE et des Psy-EN dans les corps dérogeant au statut général de la fonction publique : nous défendons le fonctionnement en équipes éducatives homogènes. C'est pourquoi nous continuons de porter la revendication initiée par le SNES-FSU d'une unité des modalités de gestion des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie.

Nous restons opposés à la diffusion par le ministère auprès des participants de ce qui n'est qu'un projet non vérifié qui ne prend pas en compte l'ensemble des données. Cette diffusion ne fait qu'accroître le stress des participants, pour qui l'enjeu est important, et perturbe notre travail de préparation. Cette diffusion du projet est d'autant plus inacceptable qu'elle intervient à un moment où les candidats sont encore dans les délais réglementaires pour faire une demande tardive, demande pouvant être motivée par une information erronée.

### **Des capacités d'accueil plus que jamais insuffisantes dans les académies.**

Le total des capacités d'accueil pour 2019 est de 432 contre 503 en 2018 soit une baisse de 15,7 %. Des postes en moins, c'est automatiquement de la mobilité en moins. Nombre des capacités d'accueil ne correspondent pas aux besoins académiques en titulaires. Alors

que la demande éducative est si pressante, le nombre de CPE titulaires continue de baisser. De plus, les postes vacants, les postes libérés par les sorties du corps devraient être pris en compte comme l'indispensable revitalisation du vivier de titulaires remplaçants, exsangue dans la plupart des académies.

Or, le budget l'annonçait en octobre, le Comité Technique Ministériel de décembre l'a confirmé : la rentrée 2019 se fera avec encore moins d'emplois de CPE du fait de la baisse du nombre de stagiaires. Le gouvernement a donc fait le choix de dégrader les conditions d'accueil et d'études des jeunes alors que les effectifs de collégiens et lycéens seront en hausse. Au moment où se réunissent les Comités Techniques Académiques, le décalage entre les moyens humains et les besoins éducatifs dans les EPLE n'apparaît que plus crûment.

Le ministère a décidé de recruter toujours moins de CPE alors que le concours, contrairement à certains CAPES, reste très attractif. Nous demandons une nouvelle fois, outre les créations de postes nécessaires, l'ouverture de listes complémentaires aux concours de façon à ne pas perdre encore plus de postes. Si le signal envoyé aux étudiants est désastreux, il l'est aussi pour les collègues. Trop de CPE ont aujourd'hui des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Ce sentiment de ne pas avoir pour chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est déjà source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'y ajoutent parfois des méthodes de management infantilisantes et contre-productives.

La démocratisation est pour le SNES-FSU un enjeu social majeur qui doit faire l'objet d'un projet éducatif permettant la réussite de tous les jeunes. Elle nécessite de conforter le service public d'éducation et un investissement budgétaire d'une autre ambition que celui de 2019. Ainsi, pour garantir la qualité du suivi éducatif et améliorer les conditions de travail, la revendication d'un CPE pour 250 élèves s'articule avec celle d'un plan pluriannuel de recrutements.

### **Un taux de satisfaction sur la base du projet étroitement lié aux capacités d'accueil.**

Le taux de satisfaction des demandeurs titulaires stagne à 32 %.

L'insuffisance des capacités d'accueil, conséquence de celle des recrutements de CPE, entraîne une hausse des barres d'entrées pour de nombreuses académies, que ne peut expliquer à elle seule la modification du barème. Elle remet en cause la possibilité de muter.

Bien évidemment, s'agissant des travaux de ce matin, nos interventions viseront à améliorer la fluidité du mouvement par des ouvertures supplémentaires de capacités d'accueil. Nous souhaitons que nos demandes soient étudiées précisément et que les refus prononcés en séance ne soient pas suivis de l'attribution d'affectations à titre définitif hors contrôle des instances paritaires et sans possibilité d'étudier les chaînes qui pourraient en découler. Confère l'exemple patent de la Corse ces dernières années.

### **Mayotte.**

Les modalités du mouvement sur Mayotte ne nous permettent pas d'effectuer correctement un travail de vérification du fait de la non communication de la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être.

### **Postes spécifiques.**

Si nous n'avons pas été amenés cette année à nous réunir pour étudier les affectations sur postes spécifiques nationaux du fait de l'absence de postes vacants, nous tenons néanmoins à rappeler notre position sur le sujet : ces postes n'ont de raison d'être que s'ils nécessitent des qualifications particulières de la part des CPE qui y sont affectés. Cela ne doit être en aucun cas la porte ouverte à des affectations ne respectant pas les règles statutaires. Nous rappelons que « s'adapter à des publics particuliers » est partie intégrante des missions de tous les CPE, quels que soient les établissements d'affectation. Sans réponse de l'Inspection Générale, malgré nos demandes répétées, nous réclamons ici la liste complète des postes spécifiques nationaux CPE.

## **Un contexte toujours plus dégradé dans l'Éducation nationale.**

Les réformes s'accumulent et telles les pièces d'un puzzle forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. La voie professionnelle et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le lycée général et technologique, le baccalauréat, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, le projet de loi pour une école de la confiance ... Autant de textes élaborés et mis en œuvre au pas de charge, dans l'urgence de mettre le second degré, et en particulier le lycée, au service de l'employabilité. Employabilité à court terme avec l'apprentissage, à moyen terme avec des formations supérieures longues réservées aux lycéens qui auront pu franchir le barrage de formations plus sélectives et des attendus de Parcoursup.

Cette nouvelle organisation du système éducatif renforcera les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouvera profondément dégradé.

Chaque jour, le gouvernement semble vouloir en rajouter. Le débat en cours au Parlement sur la loi Blanquer envoie trop souvent le signal inquiétant d'une volonté de transformation de l'École en entreprise de mise au pas des esprits. L'article 1 de la loi cherche à bâillonner les personnels de terrain et en particulier les personnels dans leur expression citoyenne et professionnelle. Les amendements laissent penser que drapeau et uniforme imposeraient un respect de l'institution au moment où l'École est privée des moyens de faire vivre les valeurs de la République, où la politique éducative ne fait qu'accroître les inégalités. L'autoritarisme se renforce et des mesures d'intimidation vis-à-vis des personnels qui veulent exprimer leur mécontentement se multiplient.

Comme indiqué au début de cette déclaration, la vaste entreprise de démolition des services publics, de paupérisation des fonctionnaires et de dénaturation de leurs missions prend désormais une tout autre ampleur. Mesures pour baisser les salaires nets des agents publics, stigmatisation des personnels avec le jour de carence, mépris pour les conditions de travail : depuis deux ans, ce gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups. C'est désormais aux fondements mêmes de la Fonction publique et du statut qu'il s'attaque au travers du - projet de loi « transformation de la fonction publique ». Dans la même perspective, la réforme des retraites vise à défaire un système solidaire déjà fortement dégradé par les réformes précédentes.

C'en est trop de ce climat délétère et de ce mépris. Partout, le SNES-FSU appelle les personnels à entrer dans l'action, à amplifier les mobilisations, à s'organiser avec les parents pour interpeller les élus et à préparer dans l'unité la plus grande de la profession les prochaines échéances revendicatives.